

STATIONNEZ-VOUS AVEC RESPECT!

LA LOUVIÈRE
vous êtes au centre de tout



Wallonie
sécurité routière
AWSR

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

RESPECT

Il existe **5072 places** de stationnement réglementées dans l'entité louviéroise. Et combien d'emplacements **réservés aux personnes à mobilité réduite** (PMR) ? **464**.

C'est peu... Et pourtant, trop souvent encore, les personnes porteuses d'un handicap trouvent un véhicule occupant une de ces places qui leur sont normalement réservées.

Pour sensibiliser les automobilistes indécis, la Ville de La Louvière et la Police locale ont lancé RESPECT, une campagne d'éducation au respect du stationnement pour les personnes porteuses de handicap.

Les places PMR sont l'expression de notre citoyenneté et de notre solidarité envers elles. En occupant un de ces emplacements, même pour 5 minutes, vous accentuez les difficultés rencontrées par ces personnes au quotidien.

Faites preuve de RESPECT et respectez les emplacements pour les personnes à mobilité réduite !

Comment reconnaître un emplacement pour personnes handicapées ?

Elles sont indiquées par l'un de ces deux panneaux.

Le pictogramme peut parfois être également peint en blanc, au sol.



Que risquez-vous ?

Le non-respect de cette signalisation est passible d'une amende de **116 euros et de l'enlèvement éventuel de votre véhicule**.

RESPECT est une campagne lancée par le Conseil Consultatif Louviérois de l'Inclusion de la Personne en Situation de Handicap de la Ville de La Louvière avec la Police locale à l'occasion de la Journée Internationale de la Personne Handicapée.

Le Conseil Consultatif Louviérois pour l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap a certes un nom à rallonge mais chaque mot a son importance pour définir à la fois son objectif et le public cible auquel il s'adresse. En effet, il consacre la notion d'inclusion et non plus de la seule intégration se référant ainsi explicitement à l'Article 22ter de notre Constitution récemment adopté.

Il est composé de Citoyens et de Citoyennes concernées d'une manière ou d'une autre par le handicap ainsi que de représentants d'associations. Il est présidé par une personne en situation de handicap.

Le Conseil travaille sur les compétences communales afin d'améliorer la qualité de vie des Louviérois et Louviéroises en situation de handicap. Il entend travailler avec les Autorités dans le cadre de la co-construction d'une ville inclusive.